

11^{ème} Rencontres Photographiques d'Esvres-Sur-Indre Année 2020

Règlement de l'exposition des Clubs Invités



"Objectif Images" organise :

"Les Rencontres Photographiques d'Esvres-Sur-Indre"

du mercredi 20 mai au dimanche 24 mai 2020
dans la salle des Fêtes d'Esvres sur Indre (37 320)

L'invité d'honneur sera la photographe **Maxime HILLAIRAUD**.

<https://www.facebook.com/maxime.hillairaud.photographe/>

Article 1 : L'Exposition

L'exposition a pour thème cette année « **Empreinte** »

La participation à l'exposition est réservée aux clubs photos de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI), aux clubs invités par l'association « **Objectif Images** » ainsi qu'aux membres de l'association « **Objectif Images** », organisatrice de cet événement.

La participation à l'exposition est gratuite, mis à part les frais de tirages et d'encadrements des photos présentées, restant à la charge des clubs exposants ou de leurs membres.

Les photos proposées pour ce thème « **Empreinte** » pourront tout aussi bien être issues de tirages numériques ou argentiques. Les tirages noirs et blancs ainsi que couleurs seront acceptés.

Pour cette partie "Exposition", les montages photos sont autorisés.

Les clubs de la CCTVI et les clubs invités exposeront chacun leurs photos sur le thème « **Empreinte** », sur une surface maximum de trois grilles recto-verso (soit 6 surfaces de 90 x 180 cm). Il sera apporté une attention au positionnement esthétique des cadres en fonction de leurs dimensions sur les grilles, en essayant de positionner dos à dos, des cadres de dimensions similaires. Il peut également être prévu par le club exposant un revêtement de surface léger de type voile, pouvant être fixé sur la grille et permettant de ne pas voir le dos des cadres positionnés sur l'autre face, laissant ainsi un choix plus libre au niveau du positionnement des photos sur les surfaces attribuées. La teinte de ce voile devra rester dans des tons tels que blanc, gris ou noir, au choix des exposants. Chacun des clubs aura à sa charge de prévoir ce voile et les crochets de fixation nécessaires à la mise en place de chacun de ses cadres.

Les formats et types d'encadrements sont libres, le nombre de photos dépendra donc des dimensions de ceux-ci.

Les clubs invités et ceux de la CCTVI sont invités à confirmer leur participation dès que possible, et au plus tard avant le 31 mars 2020.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez me contacter par mail à l'adresse suivante :

Philippe DEPONT : contact@philippedepont.fr

Les adhérents d'Objectif Images auront à leur disposition une face de grille (90 x 180 cm), sur laquelle ils présenteront leurs photos sur le thème « **Empreinte** ». Le nombre, le format et l'encadrement seront à leur convenance, sous réserve de respecter la surface qui leur est attribuée.

Format libre jusqu'au A3. Encadrement libre (les cadres du club restent toutefois à leur disposition pour le format 20*30).

Les tirages seront à la charge des participants et pourront être réalisés par qui bon leur semble.

Le présent règlement figurera sur la page Facebook de l'association « **Objectif Images** »:

www.facebook.com/groups/ObjectifImages/

Ainsi que sur le site de l'association dans la rubrique « Les Rencontres Photographiques » :

<http://www.objectif-images-esvres.fr/>

Article 2 : Le Concours

Chaque année lors de cette exposition est organisé un concours photo, qui jusqu'à présent était réservé aux photographes résidant, dans une des communes de la CCTVI. Cette année ce concours est également ouvert aux clubs photos participant à l'exposition, et il sera possible pour chacun de ces clubs, d'exposer deux photos sur le thème de ce concours. Cette année le thème retenu est « **Ephémère** ».

Un prix spécifique sera attribué par le jury, à l'une des photos exposée au concours par les clubs.

Vous retrouverez toutes les formalités pour la participation à ce concours sur le règlement spécifique que je vous joins en annexe du présent règlement de l'exposition.

Article 3 : Paternité des photos exposées

Chaque participant à l'exposition (club ou membre de club) devra être l'auteur des photos qu'il proposera.

Article 4 : Droit à l'Image

Les auteurs des photos devront détenir toutes les autorisations d'utilisation et de publication nécessaires, en ce qui concerne les personnes, les lieux, les œuvres ou objets photographiés de la part des intéressés, auteurs ou propriétaires.

L'association « **Objectif Images** » ne pourra être en aucun cas tenue pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Article 5 : Pertes et dégradations durant l'exposition

L'association « **Objectif Images** » décline toute responsabilité auprès de leurs auteurs et exposants, quant aux éventuelles pertes ou dégradations pouvant survenir aux photos et leurs supports d'encadrement pendant toute la durée de l'exposition.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation à l'exposition implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. L'association « **Objectif Images** » ne saurait être tenue responsable si, par suite de cas de force majeure ou de cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si l'exposition et les concours étaient modifiés ou annulés.

Elle ne saurait non plus être rendue responsable de la destruction des œuvres et encadrements pour tout autre cas fortuit.

Article 7 : Droits de publication des photos exposées

Les participants et auteurs des photos exposées, autorisent par avance l'association « **Objectif Images** » à publier leur nom et photographies sur les sites Internet, réseaux sociaux et dans les publications de la ville d'Esvres et des associations de cette commune, ainsi que de les utiliser lors de manifestations à Esvres, dans les communes de la CCTVI ou dans les villes jumelles.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite au Président de l'association « **Objectif Images** ». Ces données sont exclusivement réservées à l'association « **Objectif Images** » pour les seuls besoins de l'exposition et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants.

Article 8 : Informations complémentaires

Mise en place des photos par les clubs invités

- **Mardi 19 Mai 2020** (10h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00)

Retrait des photos exposées par les clubs invités

- **Dimanche 24 Juin 2020** (à partir de 18h00).

Vernissage

- **Mercredi 20 Mai 2020** (à partir de 18h00).

11^{eme} Rencontres Photographiques d'Esvres-sur-Indre Année 2020

Règlement du concours.



"Objectif Images" organise : "Les rencontres Photographiques d'Esvres-Sur-Indre"

du mercredi 20 mai au dimanche 24 mai 2020 dans la salle des Fêtes d' Esvres (37320)

Article 1 :

Le concours a pour thème "**Ephémère**" (clubs invités, catégories jeunes et adultes).

Pour le concours des clubs invités, chaque club proposera 2 photos de leur choix en format 20x30cm.

Les photos devront être envoyées avant le 3 mai 2020 à l'adresse : esvres.club.photo@gmail.com accompagnées des renseignements suivants : Nom du club et N° de téléphone.

Il sera renvoyé un accusé de réception.

La taille des fichiers en JPEG ne devra pas dépasser les 2 mo et sa résolution sera d'au moins 300ppi.

Objectif Images transmettra ces photos pour des tirages en 20x30 cm à son partenaire :

"CAMARA" 11 rue Colbert à Tours.

Les photos seront encadrées par l'association.

Le concours adulte est ouvert à tous les photographes amateurs de la Communauté de Communes « Touraine Val de l'Indre » (CCTVI). **qui présenteront 3 photos numérotées de 1 à 3 par ordre de préférence.**

Les jeunes de moins de 18 ans sont soumis aux mêmes conditions que les adultes mais devront fournir une autorisation parentale.

L'association se réserve le droit de refuser des photos qui ne respecteraient pas le thème.

Les montages ne sont pas autorisés pour le concours.

Les photos devront être envoyées avant le 3 mai 2020 à l'adresse : esvres.club.photo@gmail.com accompagnées des renseignements suivants : Nom, Adresse, et N° de téléphone.

Il sera renvoyé un accusé de réception.

La taille des fichiers en JPEG ne devra pas dépasser les 2 mo et sa résolution sera d'au moins 300ppi.

Objectif Images transmettra ces photos pour des tirages en 20x30 cm à son partenaire :

"CAMARA" 11 rue Colbert à Tours.

Les photos seront encadrées par l'association.

Prix du jury: Il sera remis pour le concours des clubs invités.

Prix du public: Les visiteurs désignent par un bulletin de participation la photo (anonyme et numérotée) de leur choix dans la catégorie adultes.

Les bulletins sont déposés dans l'urne prévue à cet effet.

Le prix des moins de 18 ans est attribué par les adhérents d'Objectif Images.

Ces prix seront remis le dimanche 24 mai à 18h.

Les auteurs des photos et membres du club "Objectif Images" pourront, s'ils le souhaitent, récupérer leur photo immédiatement après l'exposition.

Le présent règlement figurera sur le site www.objectif-images-esvres.fr

Article 2 :

Chaque participant à l'exposition et aux concours devra être l'auteur des photos proposées.

Article 3 :

Les auteurs des photos devront obtenir toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne les personnes, les lieux ou objets photographiés de la part des intéressés ou propriétaires. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Article 4 :

L'association décline toute responsabilité quant aux éventuelles pertes ou avaries de photos.

Article 5 :

La participation à l'exposition et aux concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. L'association ne saurait être tenue responsable si, par suite de cas de force majeure ou de cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si l'exposition et les concours étaient modifiés ou annulés.

Elle ne saurait non plus être rendue responsable de la destruction des œuvres et encadrements pour tout autre cas fortuit.

Article 6 :

Les participants autorisent par avance l'association à publier leur nom et photographies sur les sites Internet et dans les publications de la ville d'Esvres et des associations de cette commune, et à les utiliser lors de manifestations à Esvres, dans les communes de la CCTVI ou dans les villes jumelles.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles sur demande écrite au Président de l'association. Ces données sont exclusivement réservées à l'association pour les seuls besoins de l'exposition et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants.